



Siège social :
23, avenue Georges Pompidou
71100 CHALON-SUR-SAONE

☎ : 06.68.83.48.79
@ : sbvdheune@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 22 février 2022 à 18h30 à Beaune

🌈 Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la séance du 3 novembre 2021.
- Composition du Bureau suite à l'extension du périmètre au 15 décembre 2021.
- Présentation du DOB 2022.
- Présentation du projet du PPE (Programme Pluriannuel d'Entretien).
- Action sociale des personnels : Projet d'adhésion au CNAS.
- Informations et questions diverses.

Nombre de délégués en exercice :	29
Nombre de délégués présents :	23
- Titulaires :	16
- Suppléants :	7
Excusés :	6
Date de convocation :	11/02/2022

Présents : COSTE Xavier, ALLEXANT Joël, VALLET Jean-Christophe, CARTIER Jean-Claude, BOURGOGNE Jean-Paul, MARTIN Gilles, PERDRIER Michel, CARION Alain, QUINET Michel, LABULLE Marc, GARNIER Jean-Frédéric, POIGNANT Gérard, BARRÉ Olivier, ALEXANDRE Jean-Claude, JUNON Régis, BOTTOU Yves-Patrick, VÉRET Dominique, FRIZOT Jean-Marc, MAILLIOT Marc, SALCE Enio, MIKOLAJSKI Guy, CHATRY Georges, GUENARD Pascal.

Excusés représentés : BATTAULT Philippe représenté par PERDRIER Michel, PYS Yves représenté par CARION Alain, DEMOUGEOT Serge représenté par QUINET Michel, SÉRAFIN Jean-Paul représenté par BOTTOU Yves-Patrick, MALSERT Gilles représenté par VÉRET Dominique, JANNOT Éric représenté par MIKOLAJSKI Guy, GESTE James représenté par GUENARD Pascal.

Excusés : ATHANASE Olivier, PASCAL Alexandra, BERGERET Vincent, REBILLARD Éric, GAUSSENS Annie, MYOTTE Denis.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Comité syndical, en application de l'article L2121-21 du CGCT, a décidé à l'unanimité ne pas avoir recours au vote à scrutin secret pour désigner le secrétaire de séance. M. Joël ALLEXANT est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

Le Comité syndical, en application des articles L5211-1 et L2121-23 du CGCT, a approuvé le compte-rendu de la séance du 3 novembre 2021 à l'unanimité.

COMPOSITION DU BUREAU SUITE A L'EXTENSION DU PERIMETRE AU 15 DECEMBRE 2021

✚ MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU

Contexte :

Les modifications statutaires et l'extension du périmètre du SMABVD à la date du 15 décembre 2021 (AIP n°71-2021-12-15-00007) actent l'adhésion des EPCI-PF suivants :

- Communauté de communes de Pouilly en Auxois et Bligny sur Ouche ;
- Communauté de communes Rives de Saône ;
- Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise.

M. le Président a expliqué que pour assurer une représentativité de ces Communautés de communes au sein du bureau il était nécessaire de faire évoluer le nombre de ses membres de 7 à 10, sachant qu'il revient au Comité syndical d'en fixer le nombre selon des dispositions de l'article 5-1 des statuts du SMABVD.

Selon ce nouveau schéma de représentativité le bureau serait composé comme suit :

- La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud : 2 membres (2 VP) ;
- La Communauté d'Agglomération Le Grand Chalon : 1 membre (Le Président) ;
- La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : 1 membre (1 VP) ;
- La Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau-les-Mines : 1 membre ;
- La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan : 1 membre ;
- La Communauté de Communes Saône Doubs Bresse : 1 membre ;
- Communauté de communes de Pouilly en Auxois et Bligny sur Ouche : 1 membre ;
- Communauté de communes Rives de Saône : 1 membre ;
- Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise : 1 membre.

Le bureau serait ainsi constitué de 10 membres : Président, 3 VP et 6 membres.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le nombre de membres du bureau à 10.

✚ ELECTION COMPLEMENTAIRE DES MEMBRES DU BUREAU

M. le Président a proposé aux délégués syndicaux de procéder à l'élection complémentaire de membres du Bureau soit à bulletin secret, soit à main levée.

Les délégués syndicaux ont décidé à l'unanimité de voter à main levée.

Après un appel de candidature fait par le Président, seules 2 candidatures ont été enregistrées : Mme Annie GAUSSENS pour la CC Rives de Saône et M. James GESTE pour la CC Sud Côte Chalonnaise.

Il a ensuite procédé au déroulement du vote à main levée.

Les délégués syndicaux ont élu à la majorité absolue des suffrages Mme Annie GAUSSENS et M. James GESTE comme membres du Bureau. Ceux-ci ont été aussitôt déclarés installés.

PRESENTATION DU DOB 2022

M. le Président, a rappelé qu'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire pour les syndicats comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a poursuivi en indiquant que ce débat doit être organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité :

- **De prendre acte de la tenue du débat ;**
- **D'adopter le rapport sur les orientations budgétaires 2022 ;**
- **D'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement prévus au DOB auprès des partenaires, tels l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, des Conseils Départementaux de Côte d'Or et de Saône-et-Loire.**

PRESENTATION DU PROJET DU PPE (PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN)

Après les propos introductifs du Président, Florian DELECOURT, technicien de rivière au SMABVD, a présenté la démarche qui se décline ainsi :

Qu'est-ce qu'un PPE ?

- Diagnostic et identification des zones à enjeux
- Programme d'entretien sur 5 ans
- Déclaration d'Intérêt Général

Avantages :

- Stratégie d'intervention cohérente
- Autorisation délivrée pour une période de 5 ans
- Outil de hiérarchisation des interventions : Cartographies
- Opérationnel rapidement

Estimatif prévisionnel : 80 000 €

Plan de financement prévisionnel :

- 50 % Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- 30 % Département 21 et 71
- 20 % SMABVD

« Réalisation des dossiers réglementaires en vue des travaux d'entretien de la Dheune et de ses affluents »	22-SEG-027
MEMOIRE TECHNIQUE	03/02/2022

	mai-22 M01	juin-22 M02	juil-22 M03	août-22 M04	sept-22 M05	oct-22 M06
Phase 1 : Diagnostic du secteur d'étude (DIAG)						
Réunion de lancement *						
Receuil, intégration, synthèse des données et études précédentes, y compris réunion(s) de travaux sur les données attendues						
Investigations de terrain - Lit mineur : 400 km environ (compléments et mises à jours)						
Diagnostic complet (rédactions du rapport, cartographies, etc.) permettant de définir les enjeux et objectifs, y compris réunions de travail						
Réunion de restitution						
	nov-22 M07	déc-22 M08	janv-23 M09	févr-23 M10	---	nov-23 M19
Phase 2 : Programmation						
Elaboration du programme d'action						
Elaboration des fiches actions						
Réunion de restitution						
Phase 3 : Travaux programmés						
Rédaction de la DIG et du DAEU						
Suivi de la procédure d'instruction jusqu'à obtention de l'arrêté préfectoral						

Planning prévisionnel

ACTION SOCIALE DES PERSONNELS : PROJET D'ADHESION AU CNAS

M. le Président a rappelé au Comité Syndical l'importance de l'action social en faveur des personnels et invité ensuite les membres de l'organe délibérant à se prononcer sur l'adhésion au CNAS.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- ⇒ De se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité,
- ⇒ Et à cet effet **d'adhérer au CNAS à compter du : 01/01/2022**, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction.
- ⇒ Et autorise en conséquent l'exécutif le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS.
- ⇒ **De verser au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant :**

Nombre d'agents bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes

x

Montant forfaitaire par agent bénéficiaire actif et/ou retraité

- ⇒ **De désigner M. Joël ALLEXANT, Vice-Président, en qualité de délégué élu** notamment pour représenter le Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Dheune au sein du CNAS.
- ⇒ **De faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent** notamment pour représenter le Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Dheune au sein du CNAS.

⇒

- ⇒ **De désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS**, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, **et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clôturé la séance à 20h00.

